

De : legs@pasteur.fr
Objet : L'accompagnement de personnes sous protection juridique, une démarche sur-mesure
Date : XX/XX/2025
À : Monsieur Hopening

Téléchargez notre fiche pratique
[Cliquez ici si vous ne visualisez pas cet e-mail.](#)



VOTRE ESPACE PROFESSIONNEL

LETTRE D'INFORMATION NOTAIRES N°13 | MARS 2025

PROTECTION JURIDIQUE ET LIBÉRALITÉS

Cher maître,

En matière de libéralités, l'accompagnement des personnes sous protection juridique exige une approche **rigoureuse et sur mesure**, afin de garantir la conformité légale des actes tout en respectant **la volonté et les intérêts** du majeur protégé. En effet, si une personne sous sauvegarde de justice conserve une capacité juridique quasi intacte, les majeurs sous curatelle ou tutelle sont protégés par des règles plus strictes pour éviter tout abus ou pression extérieure.

Quels sont les principes fondamentaux ?

- **Le legs** : un majeur sous curatelle peut rédiger un testament en toute autonomie, tandis qu'un majeur sous tutelle devra obtenir une autorisation expresse du juge des contentieux de la protection (anciennement juge des tutelles).
- **La donation** : sous curatelle, elle nécessite l'assistance du curateur; sous tutelle, elle doit être autorisée par le juge.
- **La sauvegarde de justice** : le majeur sous sauvegarde de justice peut consentir une donation et faire son testament librement, sauf si la mesure de protection prévoit expressément l'intervention du juge ou du mandataire.

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, l'Institut Pasteur est parfois bénéficiaire de libéralités de la part de majeurs protégés. Il est particulièrement attentif au respect du cadre légal et à la préservation de l'intention du bienfaiteur.

Dans cette édition, nous vous proposons une fiche technique qui recense **les spécificités de chaque régime** de protection juridique, **les points de vigilance essentiels**, ainsi que **des recommandations pour sécuriser vos actes**. Vous y trouverez également **une analyse de la jurisprudence récente** et **un cas pratique** illustrant le cadre légal du legs sous tutelle.

Notre équipe est à votre disposition pour échanger sur ces questions et vous accompagner dans la concrétisation des projets philanthropiques de vos clients, que ce soit par courriel à legs@pasteur.fr ou par téléphone au 01 40 61 32 03.

Frédéric Grosjean

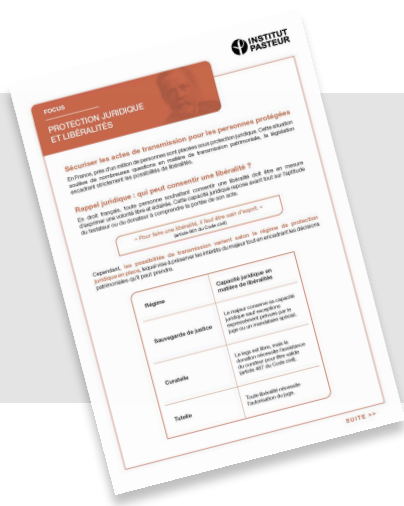
Responsable du Service des libéralités de l'Institut Pasteur, expert en philanthropie et gestion de patrimoine



FOCUS

PROTECTION JURIDIQUE ET LIBÉRALITÉS : CADRE JURIDIQUE ET POINTS DE VIGILANCE

Notre fiche technique vous propose une synthèse pour sécuriser vos actes dans le cadre d'actions de libéralité de personnes sous protection juridique.



JE TÉLÉCHARGE LA FICHE PRATIQUE

LES ACTUALITÉS DE L'INSTITUT PASTEUR

1885 - 2025 : 140^e anniversaire du vaccin contre la rage.

Entre 1880 et 1888, la rage est un véritable fléau. La découverte du vaccin contre **cette maladie souvent mortelle mènera Louis Pasteur à la création de l'Institut Pasteur en 1888**. Initialement dédié à la vaccination antirabique, l'Institut devient rapidement un centre de recherche et d'enseignement, ainsi qu'un pilier de l'innovation scientifique.

EN SAVOIR PLUS

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Toute l'équipe du Service legs, donations et assurances-vie de l'Institut Pasteur est à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration des projets philanthropiques de vos clients protégés.

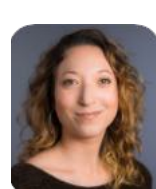


FLORENCE DESPARMET

Chargée de relations testateurs

01 40 61 32 03

florence.desparmet@pasteur.fr



STÉPHANIE FOURNEL

Chargée de relations testateurs

01 45 68 89 86

stephanie.fournel@pasteur.fr



JE SOUHAITE ÊTRE APPELÉ

Suivre les avancées de la recherche sur



L'Institut Pasteur est labellisé « Don en Confiance » organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.



L'Institut Pasteur est la seule fondation en France à avoir obtenu cette certification pour ses activités de conseil et gestion des libéralités, et de la gestion du patrimoine immobilier.

Vous recevez cet e-mail car vous avez accepté de recevoir des informations de l'Institut Pasteur sur support électronique. Pour ne plus recevoir ces messages, désabonnez-vous [en cliquant ici](#).

Nous traitons votre adresse e-mail afin de vous adresser des informations de l'Institut Pasteur (Paris) par voie électronique, et la conservons jusqu'à opposition de votre part. Cette opposition peut être exercée en cliquant sur le lien de désabonnement ci-dessus. Les destinataires en sont le personnel habilité de l'Institut Pasteur et ses prestataires techniques.

Vous disposez également d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité sur vos données dans les conditions prévues par la réglementation. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à notre service Relations Testateurs – Institut Pasteur, au 25 rue du docteur Roux 75015 Paris, par téléphone au 01 40 61 32 03, ou à legs@pasteur.fr, ou encore à notre Délégué à la protection des données (DPO, Institut Pasteur, Direction juridique, 28 rue du docteur Roux 75724 Paris Cedex 15 ou à dpo@pasteur.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'Institut Pasteur s'est toujours montré vigilant à respecter vos droits et souhaits relatifs à vos données personnelles, et ne communique pas votre adresse e-mail, à d'autres organismes.